

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°124/2020

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 32	VOTANTS : 39	16 OCTOBRE 2020	16 OCTOBRE 2020
<b>OBJET :</b> Solidarité sinistrés de la tempête Alex- Budget Principal CCVBA				
<b>EXPOSE :</b> Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Plusieurs villages de ces trois vallées ont été dévastés, des infrastructures majeures ont été rasées par les flots (routes, ponts, stations d'épuration...). L'association des maires et présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes a lancé un appel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. Il est proposé au conseil communautaire de contribuer à hauteur de <b>10 000 €</b> à la reconstruction des infrastructures de ces trois vallées de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.				

L'an deux mille vingt,  
le vingt-deux octobre,  
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Polyvalente de la commune d'Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MME. PERROT-RAVEZ Gisèle

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. JODAR Françoise à MME. BODY-BOUQUET ;
- De M. OULET Vincent à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et L5211-10,

**Considérant** les inondations destructrices causées par la tempête « Alex » dans la vallée de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée ;

**Considérant** les premières estimations de reconstruction des infrastructures (routes, ponts, réseaux de communication, stations d'épuration, casernes de pompiers...) s'élevant à plusieurs centaines de millions d'euros ;

**Considérant** l'appel au don de l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes ;

**Délibère :**

**Article 1 : Alloue** une aide exceptionnelle d'un montant de **10 000 €** sur le compte dédié à la solidarité des sinistrés de la tempête Alex, ouvert par l'association des maires et présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes ;

**Article 2 : Précise** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2020 chapitre 20 article 204 23 – Budget Principal de la CVVBA;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).